

Le Collectif pour la dignité et contre la pauvreté est un mouvement et un espace citoyen constitué par des personnes concernées et indignées par la pauvreté. Il vise à générer les conditions nécessaires à ce que chacun-e puisse vivre dignement sans pauvreté en Rhône-Alpes. Il organise une marche régionale du 30 juin au 3 juillet 2010 afin d'obtenir des changements notamment dans les politiques publiques locales à travers la mobilisation collective du plus grand nombre. Cette Charte vise à définir nos principes d'action et notre organisation.

Sur la visée

- Nous visons la réalisation pleine et entière de l'article 1 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* » dans une société en harmonie avec son environnement et non violente, sans pauvreté et riche de tous ses membres.

- Nous nous accordons sur le fait que l'égalité des êtres humains est remise en cause par divers types de facteurs (inégalités économiques, violences sociales, regards sur les handicaps, exclusions, discriminations etc.) sur lesquels il convient d'agir avec non-violence pour que chacun gagne du pouvoir sur sa vie.

- Plus particulièrement, nous considérons la non-couverture de besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, s'exprimer, se former, vivre en sécurité...) comme une atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux. (article 25 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*) Nous nommons ces privations : « pauvreté économique ».

- Elles sont dues à la fois aux inégalités de distribution des richesses, à leurs définitions restrictives et à leurs conditions de production (marchandisation, régime de concurrence et logique de profit excessive). Nous souhaitons les combattre sans se focaliser sur les responsabilités individuelles des personnes concernées.

- La question économique est reliée de manière indissociable à la question écologique (mode de développement plus sobre, alimentation, accès aux ressources naturelles comme la terre, l'eau, la forêt, etc.). La simplicité dans les pratiques de consommation concerne tout le monde en fonction de ses moyens, de ses revenus et de son patrimoine.

- La transformation sociale vise le changement dans la répartition globale des ressources, la transformation des institutions publiques, le contrôle démocratique sur les organisations

économiques... La transformation personnelle porte sur la question du désir et des besoins humains, la vigilance par rapport aux pièges de l'avoir et du pouvoir de domination, la qualité des relations humaines dans les lieux de vie et de travail... Toutes deux sont indissociables mais sont à envisager dans le cadre nécessaire d'actions collectives.

Sur les manières de faire

1. Nous voulons agir en accord avec des principes d'éducation populaire et d'action non-violente - en nous y formant si nécessaire. Nous nous engageons à agir et échanger avec un principe de non-dévalorisation de soi et des autres au sein du Collectif. Nous prendrons également en compte les émotions (colères, peurs, plaisirs...), les besoins, les intérêts et les contraintes légitimes des personnes et des organisations membres afin d'avancer dans le sens d'une société plus juste. Nous serons porteurs d'une approche conviviale et ludique.
2. Nous voulons agir ensemble avec des personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion (c'est à dire qui vivent quotidiennement les conséquences de ces inégalités) et personnes indignées par cette situation. Nous prenons acte de cette différence de situation et souhaitons éviter que les uns parlent à la place ou au nom des autres. Nous voulons que les personnes concernées soient parties prenantes des décisions et des dispositifs qui les concernent.
3. Nous prendrons nos décisions de manière démocratique au fur et à mesure de l'avancée de nos projets. Les décisions devraient être prises après délibération, le plus possible de manière consensuelle (en cas de vote : unanimité moins les abstentions). En cas de blocage lors de deux réunions consécutives, la décision est prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Chaque personne participant au comité de pilotage a une voix, chaque organisation en ayant au maximum deux.
4. C'est le collectif qui organise les événements d'octobre 2009 et la marche de juillet 2010. Celle-ci s'organisera autour de la cause que nous défendons ensemble (et pas sous des bannières respectives de différentes organisations ou en défense de leurs intérêts propres).
5. La marche de 2010 dans son organisation devra prendre en compte les lieux qu'elle traversera afin de s'enrichir et de s'adapter aux différences de contexte.

Sur la constitution du collectif

- Le collectif régional est composé d'une part des organisations et des personnes de Rhône-Alpes qui sont en accord avec les principes fondateurs et souhaitent se mobiliser pour atteindre les objectifs partagés et d'autre part des collectifs départementaux qui ont adopté la Charte. Chaque Collectif départemental a deux places au Collectif Régional.
- Le collectif est un espace non confessionnel et non partisan, ouvert à la diversité de ses membres. Il ne vise pas à fédérer toutes les actions ou à masquer des désaccords. Il vise plutôt à organiser des actions complémentaires afin de lutter pour la dignité et contre la pauvreté.
- Les nouveaux entrants sont cooptés par les personnes et les organisations qui en sont déjà membres à l'unanimité moins les abstentions et doivent manifester leur adhésion explicite avec la charte
- Les partis politiques ne font pas partie du collectif. Concernant les syndicats, la question sera tranchée en fonction de leur adhésion aux principes fondateurs.
- Les principes fondateurs permettent de nous rassembler, de prendre nos décisions et de réguler notre fonctionnement. Ces principes pourront être modifiées au fur et à mesure des projets en avançant dans la réflexion commune qui est organisée autour du plus gros dénominateur commun.

Sur les relations avec les pouvoirs publics

- Nous décidons de ne pas intégrer d'autorités publiques et de collectivités territoriales au sein du Collectif mais d'avoir la possibilité de lier des relations privilégiées avec certaines d'entre elles qui s'engagent dans la même direction. Les critères seront à préciser par le Collectif régional
- Celles-ci pourront éventuellement soutenir l'action du Collectif par différents types de soutiens (contacts, aide financière...).

Cette charte est mise au vote et adoptée à l'unanimité en juin 2009. Elle a été modifiée en avril 2010 sur la base de propositions formulées par les collectifs départementaux de l'Isère, du

Charte

Vendredi, 14 Août 2009 19:05 - Mis à jour Vendredi, 11 Juin 2010 16:13

Rhône et de la Savoie. Elle peut être modifiée à l'avenir à travers les modalités communes de décision du collectif.